

Évaluation de l'état de conservation des pelouses d'altitude

L'état de conservation est un concept d'évaluation de la qualité des habitats et des espèces introduit par la Directive Habitats-faune-flore. La définition peu précise et peu opérationnelle a conduit la France à préciser la définition et développer des méthodologies pratiques d'évaluation. Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) est chargé de piloter l'élaboration de ces méthodes et le Parc national de la Vanoise, avec l'appui de ses partenaires du programme alpages-sentinelles, s'est porté volontaire pour proposer une méthode concernant les pelouses alpines et subalpines des Alpes, en ciblant les nardaies, les queyrellins, les combes à neige, les pelouses en gradins et les pelouses de crêtes.

La méthode d'évaluation implique de définir des états de références, des indicateurs et des valeurs-seuils permettant à chaque opérateur de positionner les habitats à évaluer sur une échelle de valeur correspondant aux 3 états de conservation possibles : bon, altéré, dégradé. Pour l'évaluation à l'échelle des polygones d'habitats, nous devons analyser les paramètres liés à la composition, la structure, les fonctions et les altérations visibles. La phase primordiale est de trouver les bons indicateurs qui permettent de caractériser les différents paramètres étudiés, associés à des protocoles simples, fiables et reproductibles, limitant au minimum les effets opérateurs. La méthode doit pouvoir être utilisée par les opérateurs Natura 2000, les cartographes d'habitats, et au-delà, les gestionnaires d'espaces naturels et les structures de conseil agricole.

Nos réflexions débutées depuis 3 ans ont permis de cibler les gradients d'évolution ou de perturbation (colonisation ligneuse, eutrophisation, surpâturage..), de tester plusieurs indicateurs, et grâce à une nouvelle approche développée en 2018, nous avons pour objectif de proposer dès 2019 une méthode d'évaluation axée dans un premier temps sur la végétation. En parallèle, nous avons lancé ou participons à deux autres études qui vont évaluer si les insectes peuvent apporter une information complémentaire.

Vincent Augé, Parc National de la Vanoise